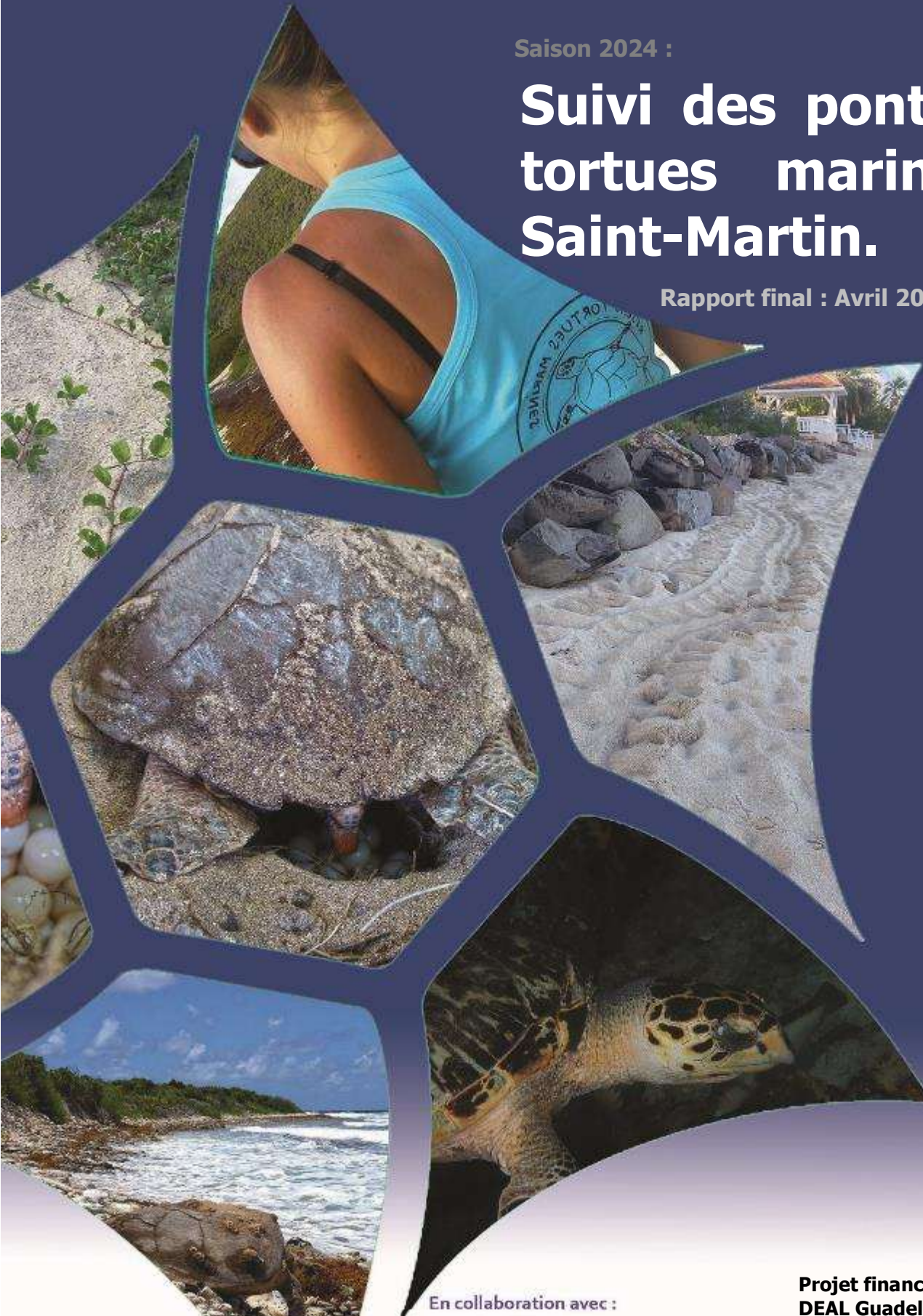


Saison 2024 :

# Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin.

Rapport final : Avril 2025



En collaboration avec :



Projet financé par :  
DEAL Guadeloupe / AGRNSM



Direction  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc des Petites Antilles, entre Saint-Barthélemy au sud-est et Anguilla au nord. L'île est découpée en deux parties, la partie néerlandaise au sud de l'île et la partie française au nord (Figure1). Le rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé par les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-Mer (COM). Le 15 juillet 2007, le Conseil territorial de la nouvelle COM est mis en place. L'économie repose principalement sur le tourisme et les services associés : l'hôtellerie, la restauration.... Depuis le passage du cyclone Irma de catégorie 5 le 6 septembre 2017 qui a dévasté près de 95% du bâti de la partie française, le secteur du BTP enregistre un net regain d'activité alors que l'activité touristique peine à redémarrer. La Réserve Naturelle Nationale (RNN) comprenant 95% de sa surface sur le domaine public maritime, est située à l'est de la partie française.

Créée en 1998, la RNN de Saint-Martin protège 3 types de milieux abritant plusieurs unités écologiques : les herbiers de Magnoliophytes marines et les formations coralliennes du milieu marin ; les formations végétales xérophiles littorales et les mangroves du milieu terrestre ; et le milieu lacustre avec les étangs. La gestion est attribuée à l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM).

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin abrite un échantillon représentatif des écosystèmes tropicaux des Antilles, caractérisé par une richesse spécifique exceptionnelle, de par la présence d'habitats, d'espèces rares et d'intérêt patrimoniale fournissant de nombreux services écosystémiques essentiels aux populations locales. Les récifs coralliens et les herbiers de Magnoliophytes marines constituent des habitats indispensables pour de nombreuses espèces marines. A Saint-Martin, 36 espèces d'éponges, 30 espèces de gorgones, 30 espèces de coraux, 526 espèces de mollusques ou encore 106 espèces ichthyologiques ont été inventoriées. Plusieurs espèces de requins, de raies, de tortues marines et de mammifères marins fréquentent également ces eaux.

# Résumé :

Rapport à citer sous la forme suivante :

**BERGER A. et CHALIFOUR J. (2025) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2024, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 38 pages.**

Conformément à son Plan de Gestion, Section Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel : « Suivre l'activité de pontes de tortues marines » (CS13) et en cohérence avec le Plan National d'Actions en faveur des tortues marines des Antilles françaises au sein du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe mis en œuvre par l'Office Nationale des Forêts (ONF) ; l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) coordonne depuis 2009 les actions locales sur le territoire de Saint-Martin, dans et en dehors du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale (RNN). Une des actions phares pour l'étude des populations de tortues marines en reproduction est le suivi des pontes par le comptage des traces. Les patrouilles sur l'ensemble des plages de l'île sont obtenues par le suivi opéré par les agents de l'AGRNSM, mais également par un réseau local d'écovolontaires formés pour réaliser annuellement les patrouilles standardisées sur les sites de ponte identifiés comme prioritaires.

En 2024, une quinzaine d'écovolontaires sur les 426 inscrits fut coordonnée par l'AGRNSM permettant la réalisation de 599 patrouilles (402 patrouilles en 2023) sur 14 sites. 195 traces d'activités de ponte (255 en 2023) ont pu être relevées, dont 140 de la nuit précédente (214 en 2023), pour un taux moyen de réussite de 38% (39% en 2023). Cette année encore les tortues vertes sont les plus actives avec 118 traces (193 en 2023), contre 76 pour les tortues imbriquées (62 en 2023). Comme en 2023, aucune trace de tortues luths n'a été relevée cette saison. Les sites de Baie aux Prunes (102 traces), de Baie longue (29 traces), et de Baie blanche (30 traces) restent les plus fréquentés, avec également la plage de Petites cayes (11 traces) et de Lagon à Tintamarre (6 traces). Les sites de Terres Basses et de l'île de Tintamarre totalisent à eux seuls près de 86% des traces observées en 2024. Les sites hors Réserve restent les plus fréquentés par les tortues marines avec 147 traces sur les 195 hors Réserve (dont aux Terres Basses, 67% du total des traces en 2024) et plus particulièrement par les tortues vertes. Ce constat reconduit d'année en année réaffirme l'importance du travail de sensibilisation et de veille pour la préservation de la qualité des sites de ponte situés hors réserve et plus particulièrement aux Terres Basses. L'engagement de l'Etat, la COM et des résidents de Terres basses a permis en début d'année 2022, la signature de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) mettant en protection ces sites majeur de ponte des tortues marines à Saint-Martin. Pour l'heure, l'Association des résidents des Terres Basses reste l'unique gestionnaire. La saison 2024 est marquée par un pic d'activité enregistré en août. Cette même année 2024 traduit une faible baisse du nombre d'activités de ponte par rapport à la moyenne enregistrée sur les 14 dernières années. Ces activités observées restent principalement le fruit des tortues vertes fréquentant les eaux de Saint-Martin en période de ponte.

5 réunions des écovolontaires, 3 sorties nocturnes pour l'observation des tortues marines, et des mails d'informations mensuels ont animé le réseau des 426 écovolontaires inscrits tout au long de la saison.

L'année 2024 sera l'occasion de pérenniser la mobilisation des écovolontaires et de contribuer à sa montée en compétences. Mais également d'accentuer la veille aux abords des sites de ponte. La communication et l'initiation de la collaboration pour une gestion active des sites concernés par le nouvel APB des Terres Basses nécessiteront également une mobilisation particulière. Enfin, l'AGRNSM devra contribuer à une meilleure prise en compte des tortues marines dans le cadre de la gestion des échouements de sargasses et des aménagements du littoral.

---

Dossier suivi par :



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

Aude BERGER, Cheffe de projets scientifiques et  
Julien CHALIFOUR, Responsable Pôle scientifique  
Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-  
Martin

11-13, Rue Barbuda

Hope Estate 2

97 150 SAINT-MARTIN

Email : [reservenat.aude@gmail.com](mailto:reservenat.aude@gmail.com) / Tel : +590 690 47 02 1

## - SOMMAIRE -

<b>I. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b> .....	<b>1</b>
<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. OBJECTIFS</b> .....	<b>2</b>
<b>II. PRESENTATION DES SITES D'ETUDE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. LOCALISATION DES SITES D'ETUDE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. CRITERES DE SELECTION DES SITES D'ETUDE</b> .....	<b>3</b>
<b>III. METHODOLOGIE</b> .....	<b>4</b>
<b>IV. RESULTATS</b> .....	<b>7</b>
<b>1. SAISON 2024</b> .....	<b>7</b>
<b>A. Baie aux prunes</b> .....	<b>9</b>
<b>B. Baie blanche</b> .....	<b>11</b>
<b>C. Baie longue</b> .....	<b>13</b>
<b>D. Baie rouge</b> .....	<b>14</b>
<b>E. Coralita</b> .....	<b>15</b>
<b>F. Galion</b> .....	<b>16</b>
<b>G. Grandes cayes</b> .....	<b>18</b>
<b>H. Lagon</b> .....	<b>18</b>
<b>I. Petites cayes</b> .....	<b>21</b>
<b>2. SITES MINEURES SUIVIS EN 2024</b> :.....	<b>22</b>
<b>A. Grand case</b> .....	<b>22</b>
<b>B. Baie orientale</b> .....	<b>23</b>
<b>C. Happy bay</b> .....	<b>24</b>
<b>D. Friar's bay</b> .....	<b>25</b>
<b>E. Petite plage</b> .....	<b>26</b>
<b>F. Caye verte</b> .....	<b>27</b>
<b>G. Anse Marcel</b> .....	<b>28</b>
<b>H. Autres sites mineurs</b> .....	<b>28</b>
<b>3. SYNTHESE</b> :.....	<b>29</b>
<b>4. VARIATIONS SPATIALES ET TEMPORELLES</b> .....	<b>30</b>
<b>A. Variations spatiales</b> .....	<b>30</b>
<b>B. Variations temporelles</b> .....	<b>31</b>
<b>V. MENACES OBSERVEES EN 2024</b> .....	<b>34</b>
<b>VI. BILAN ET PERSPECTIVES</b> : .....	<b>37</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> :.....	<b>38</b>

## Table des Figures :

FIGURE 1: CARTE DES PRINCIPAUX SITES DE PONTE DE TORTUES MARINES SUIVIS A SAINT-MARTIN. ....	3
FIGURE 2: PLAGE DE BAIE AUX PRUNES (GOOGLEARTH 2019).....	9
FIGURE 3 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE AUX PRUNES EN 2024. ..	9
FIGURE 4 : REPARTITION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES RELEVÉES A BAIE AUX PRUNES EN 2024.....	10
FIGURE 5: PLAGE DE BAIE BLANCHE (GOOGLEARTH 2019).....	11
FIGURE 6 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE BLANCHE EN 2024. ....	11
FIGURE 7 : REPARTITION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES RELEVÉES A BAIE BLANCHE EN 2024.....	12
FIGURE 8: PLAGE DE BAIE LONGUE (GOOGLEARTH 2019).....	13
FIGURE 9 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE LONGUE EN 2024. ....	13
FIGURE 10: PLAGE DE BAIE ROUGE (GOOGLEARTH 2019). ....	14
FIGURE 11: PLAGE DE CORALITA (GOOGLEARTH 2019).....	15
FIGURE 12: PLAGE DU GALION (GOOGLEARTH 2019). ....	16
FIGURE 13 : EXTRAIT DU RAPPORT « I-SEA, 2024. PROJET DE CARTOGRAPHIE MULTI-THEMATIQUE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN, RAPPORT D'ETUDE, RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN, 58 P. » .....	17
FIGURE 14: PLAGE DE GRANDES CAYES (GOOGLEARTH 2019). ....	18
FIGURE 15: PLAGE DU LAGON (GOOGLEARTH 2019).....	19
FIGURE 16 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A LAGON EN 2024 .....	19
FIGURE 17 : CARTE DES ACTIVITES DE PONTE RELEVÉES A LAGON EN 2024 .....	20
FIGURE 18: PLAGE DE PETITES CAYES (GOOGLEARTH 2019).....	21
FIGURE 19 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A PETITES CAYES EN 2024 .....	21
FIGURE 20 : PLAGE DE GRAND CASE (GOOGLEARTH 2021).....	22
FIGURE 21: PLAGE DE BAIE ORIENTALE (GOOGLEARTH 2021).....	23
FIGURE 22: PLAGE DE HAPPY BAY (GOOGLEARTH 2019).....	24
FIGURE 23: PLAGE DE FRIAR'S BAY (GOOGLEARTH 2021).....	25
FIGURE 24: LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DE PONTE À FRIAR'S BAY EN 2024 .....	25
FIGURE 25: PLAGE DE PETITE PLAGE (GOOGLEARTH 2021).....	26
FIGURE 26: CAYE VERTE (GOOGLEARTH 2025). ....	27
FIGURE 27: PLAGE DE ANSE MARCEL (GOOGLEARTH 2021).....	28
FIGURE 28 : ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN EN 2024. ....	31
FIGURE 29: ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES OBSERVÉES A SAINT-MARTIN DE 2009 A 2024.....	33

## Tableaux :

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU NOMBRE DE PATROUILLES PRÉVUES ET RÉALISÉES EN 2024 À SAINT-MARTIN. ....	8
TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE L'EFFORT D'ÉCHANTILLONNAGE ET DU NOMBRE D'ACTIVITÉS DE PONTE À SAINT-MARTIN DE 2009 À 2024. ....	32

## Photos :

PHOTO 1 : TRACE DE TORTUE VERTÉ OBSERVÉE LE 23 MARS 2024, SUR UNE CAPTURE DE VIDÉOSURVEILLANCE À BAIE ROUGE, TRANSMISE PAR LES RÉSIDENTS. ....	2
PHOTO 2 : EXEMPLE DE MARQUAGE DE TRACE POUR ÉVITER LE DOUBLE COMPTAGE. ....	6
PHOTO 3 : RÉUNION D'INFORMATION DES ÉCOVOLONTAIRES À SAINT-MARTIN (27/03/24) .....	7
PHOTO 4 : EXEMPLES DE PHOTOS TRANSMISES PAR LES ÉCOVOLONTAIRES EFFECTUANT LES PATROUILLES EN 2024. ..	29
PHOTO 5 : CIRCULATION D'ENGINS LOURDS SUR LE SITE DE L'ANSE MARCEL, SAISON 2024. ....	35
PHOTO 6 : FEUX ILLEGAUX SUR LES SITES DE HAPPY BAY ET DU LAGON À TINTAMARRE, MAI 2024 .....	36
PHOTO 7 : SYMPTÔMES DE FIBROPAPILLOMATOSE SUR UNE TORTUE VERTÉ EN ALIMENTATION, MARIGOT, 12/05/2024 .....	36

## Sigles et abréviations :

AGRNSM	Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
RNN	Réserve Naturelle Nationale
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe
ONF	Office National des Forêts
RTMG	Réseau Tortues Marines de Guadeloupe
PNATMAF	Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises
Cm	<i>Chelonia mydas</i>
Dc	<i>Dermochelys coriacea</i>
Ei	<i>Eretmochelys imbricata</i>

# I. Contexte et objectifs :

---

## 1. Contexte

Par 18°05' Nord et 63°05' Ouest, l'île de Saint-Martin se positionne sur l'arc antillais, intercalée entre Anguilla au Nord, et Saint-Barthélemy au Sud. D'une superficie de 87 km<sup>2</sup> au total, la partie française de l'île au nord, mesurant 53 km<sup>2</sup>, ne laisse que 2/5<sup>ème</sup> de la superficie à la partie hollandaise au sud, « Sint-Maarten ».

Située dans la partie Nord de l'île, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) occupe depuis le 3 septembre 1998, une superficie totale de 3 054 hectares (ha) : 2 796 ha d'espaces maritimes, 154 ha d'espaces terrestres et 104 ha d'espaces lacustres (Etang aux Poissons et Etang aux Salines d'Orient). Dans le cadre de sa mission de maintien de la biodiversité et de préservation des différents écosystèmes marins et terrestres, en accord avec la mise en valeur économique et sociale de l'île de Saint-Martin, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM), gérante de la RNN, met en œuvre depuis 2009 des Plans de Gestion, conformément au décret n° 2005-491 du 18 mai 2005. Ce dernier visant à réduire l'effet des facteurs influençant négativement l'état de conservation de la Réserve.

Les tortues marines sont protégées au niveau international, national et régional depuis l'Arrêté préfectoral de 1991 sur le territoire de l'Archipel Guadeloupéen. La protection des sites de ponte est quant à elle assurée juridiquement depuis 2005 par Arrêté Ministériel (14 octobre 2005), révisé et promulgué en novembre 2022. Au terme du premier Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises (PNATMAF) de 2016, la persistance de nombreuses menaces et le maintien d'un statut de conservation défavorable, ont poussé le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et le Ministère de la Transition écologique et solidaire à valider sa reconduite pour une durée de 10 ans sur les territoires de la Guadeloupe, Saint-Martin et de la Martinique. Le second PNATMAF est aujourd'hui coordonné par l'Office National des Forêts (ONF), avec un appui local des acteurs du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), dont fait partie l'AGRNSM. Deux des objectifs de ce plan concernent l'identification des sous-populations de tortues marines nidifiant aux Antilles françaises et la détermination de leur état de conservation, passant notamment par l'acquisition de connaissances relatives aux tortues marines en ponte.

Depuis 2009 et conformément à l'actuel Plan de Gestion (2018-2027) identifiant 8 Enjeux de conservation déclinés en 9 Objectifs à Long Terme et 5 Facteurs Clés de la Réussite, avec pour Enjeu 2 Habitats et sites de reproduction importants pour les tortues marines, OLT 3 – Favoriser la conservation des populations de tortues marines, l'AGRNSM met en œuvre 17 opérations de gestion. Ces actions à mener incluent le suivi de l'activité de ponte et de l'état écologique des sites de ponte et sensibiliser la population à la conservation des tortues marines, dont ce rapport fait l'objet pour l'année 2024. Pour y parvenir, l'Association assure le suivi des plages de Tintamarre, et elle réunit, forme et coordonne annuellement 30 à 60 écovolontaires réalisant des patrouilles hebdomadaires sur le reste des sites de ponte de l'île. Elle informe également mensuellement un groupe de près de 400 lecteurs.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une remobilisation de l'équipe d'écovolontaires motivés et passionnés depuis 2019, dans un contexte de résilience de l'île après le passage du cyclone de catégorie 5 (Irma), le 6 septembre 2017.

**Ce suivi 2024 des populations de tortues marines en reproduction à Saint-Martin a été soutenu financièrement par l'Etat français (DEAL Guadeloupe) pour les sites en réserve et par une subvention versée par la DEAL Guadeloupe via la Convention DEAL/RN2024-105 pour le programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin » et visant les actions hors Réserve. Mais surtout, c'est la mobilisation de son réseau d'écovolontaires qui l'a rendu possible.**

**Le présent rapport concerne la campagne 2024 de suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin, en et hors Réserve.**

## 2. Objectifs

**L'objectif principal** est la caractérisation annuelle des populations de tortues marines nidifiant sur le territoire français de Saint-Martin (en et hors réserve), en 2024.

**Les objectifs spécifiques** sont pour certains sites de Saint-Martin :

- Dresser un état des lieux annuel des pontes de tortues luths (*Dermochelys coriacea*),
- Dresser un état des lieux annuel des pontes de tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*),
- Dresser un état des lieux annuel des pontes de tortues vertes (*Chelonia mydas*),
- Reporter les éventuelles observations des autres espèces moins représentées : la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) ...
- Opérer une veille sur l'évolution de l'état des sites de ponte et sur les menaces relevées sur ces sites.



**Photo 1 : Trace de tortue verte observée le 23 mars 2024, sur une capture de vidéosurveillance à Baie rouge, transmise par les résidents.**

## II. Présentation des sites d'étude

### 1. Localisation des sites d'étude

Est défini comme site de ponte pour les tortues marines, toute zone où historiquement au moins une femelle d'une espèce quelconque de tortue marine a pondu. C'est sur cette base que des diagnostics et inventaires menés à Saint-Martin en collaboration avec le RTMG, ont permis de caractériser les plages de Saint-Martin et d'en classer les sites de ponte, de manière à en définir le caractère prioritaire en termes de mise en œuvre d'un suivi annuel de la saison de ponte.

Historiquement, 18 sites ont pu selon les années être suivis depuis 2009 par les écovolontaires coordonnés par l'ARGNSM : 8 sites en réserve (Bell beach, Petites Cayes, Grandes Cayes, Baie Blanche, le Lagon, Pinel, Caye verte et le Galion) et 10 sites hors réserve (Baies aux prunes, Baie longue, Baie rouge, Friar's bay, Happy bay, Grand case, Petite plage, Anse Marcel, Baie orientale, Coralita; Figure 1). En 2024, c'est 14 sites qui seront suivis au moins une fois (14 en 2023).

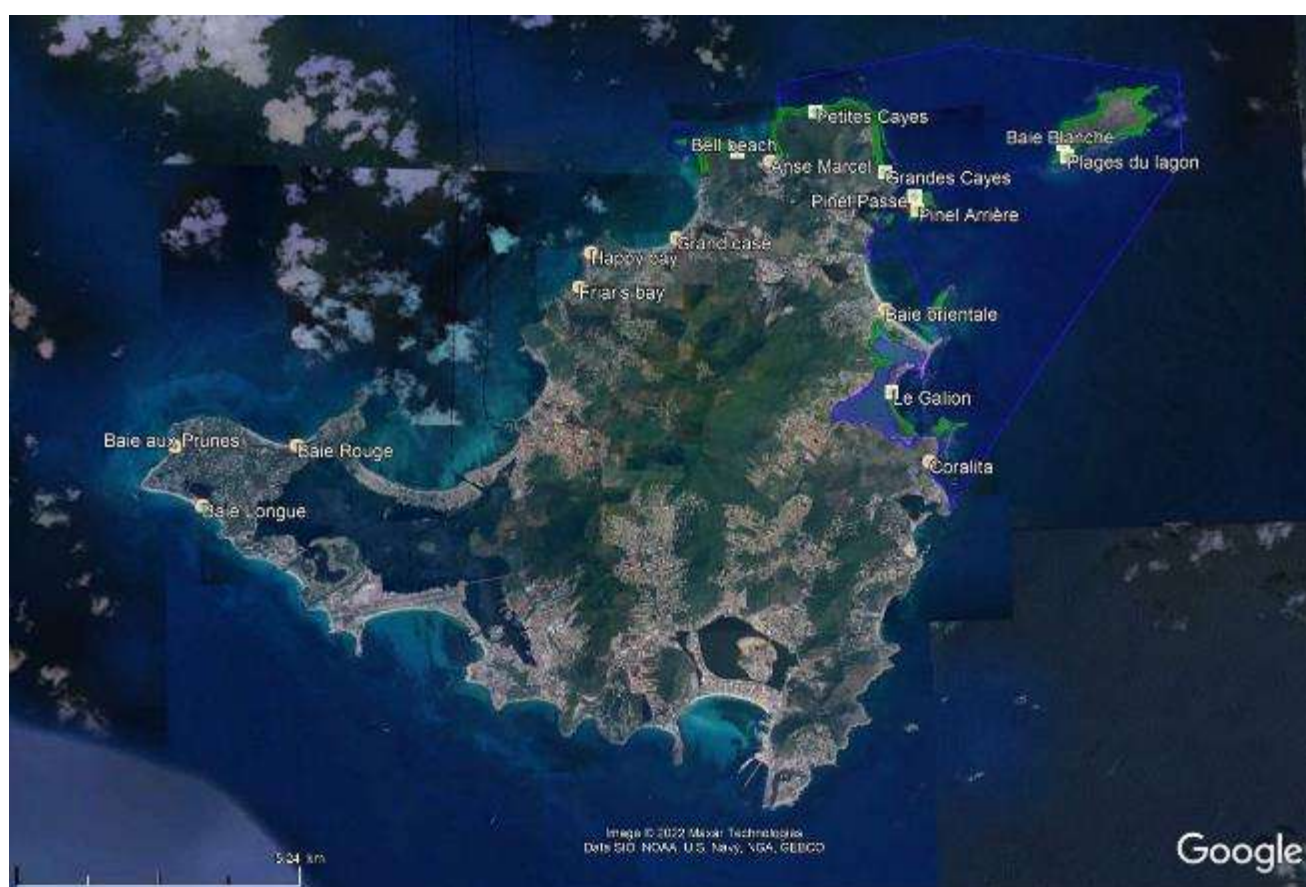


Figure 1: Carte des principaux sites de ponte de tortues marines suivis à Saint-Martin.

### 2. Critères de sélection des sites d'étude

La sélection des sites suivis en 2024 se base sur plusieurs critères :

- **Les échanges et collaborations avec l'ONF et le RTMG,**
- **Les résultats des prospections antérieures basées sur la méthodologie de Marc GIRONDOT,**
- **Les résultats des suivis opérés à Saint-Martin depuis 2009,**
- **La disponibilité, la motivation et le souhait des écovolontaires.**

### III. Méthodologie

---

Le protocole mis en œuvre pour le suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin a été élaboré sur la base de recherches bibliographiques, d'échanges avec les experts locaux (Guadeloupe/Martinique) et nationaux (MNHN), des moyens humains et matériels disponibles en interne au sein de l'AGRNSM.

L'objectif est de mettre en œuvre de manière pérenne un protocole adapté aux objectifs de gestion énoncés dans le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin de 2018-2027 (Action Connaissances et Suivi continu du patrimoine naturel n° 13) et de fournir des données conformes aux attentes de l'ONF et de la DEAL suivant le Plan National d'Actions en faveur des tortues marines, (RNNSM/ONF, 2017).

#### **Paramètres mesurés :**

- Nombre de traces par espèce et par site,
- Cotation de la réussite de l'activité de ponte (pas ponte, pas ponte ?, ?, ponte et ponte ?).
- Cotation de la fraîcheur de l'activité de ponte (De la nuit, Pas de la nuit).
- Position GPS de la trace.
- Si possible, cotation des éventuelles menaces observées.

#### **Protocole :**

3 espèces sont principalement considérées : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue verte (*Chelonia mydas*), ainsi que deux espèces observées de manière plus anecdotique : tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), tortue caouane (*Caretta caretta*).

Les observations sont opérées à pied, le calendrier prévisionnel mensuel de patrouilles prévoit à minima 2 passages par semaine, si possible espacées de 2 nuits au maximum, de préférence tôt le matin. Ces patrouilles sont réalisées par des écovolontaires bénévoles et par les agents de l'AGRNSM répartis sur les sites et les jours de la semaine, et sont coordonnées par le chargé de mission de l'AGRNSM. Le calendrier des patrouilles et les heures de mise en œuvre sont adaptés en fonction de la disponibilité des écovolontaires et des agents.

Une fois la trace ou le nid repéré, l'espèce est si possible identifiée et l'activité de ponte caractérisée selon une cotation standard, la position GPS relevée et la trace marquée d'une croix dans le sable (voir photo 2). Les observations sont reportées sur des fiches de terrain ou envoyées par mail au coordinateur local (agent AGRNSM), par la suite saisies dans une base de données, puis archivées. La nature de la trace est qualifiée selon une cotation basée sur le niveau de certitude vis-à-vis de la réussite potentielle de l'activité de ponte. L'AGRNSM se fixe annuellement un objectif d'effort d'échantillonnage minimum de 328 patrouilles à effectuer, sur les sites prioritaires.

Les écovolontaires sont formés lors de réunions « Tortues Marines » organisées par l'AGRNSM, permettant de sensibiliser le public et les écovolontaires à la biologie des espèces concernées, ainsi qu'au protocole de suivi. Des sorties « Comptage traces sur Tintamarre avec l'AGRNSM » sont aussi organisées pour une formation sur le terrain des écovolontaires. Des échanges Whatsapp et par email permettent également d'affiner la lecture des traces. Des sorties nocturnes pour l'observation des pontes sont également encadrées par l'AGRNSM dans le but d'affiner la lecture des traces en permettant une meilleure compréhension du déroulement d'une activité de ponte, pour ainsi perfectionner la réalisation des patrouilles, de sensibiliser aux bons gestes et de renforcer la cohésion de l'équipe des bénévoles.

Toute atteinte aux sites de ponte (feux, aménagements, dérangements, ...) sera également rapportée par les écovolontaires et les agents de l'AGRNSM lors des « Comptages traces ».

### **Plan d'échantillonnage :**

Le Plan d'échantillonnage mis en œuvre à Saint-Martin s'inscrit en cohérence avec celui développé et validé par le Réseau Tortues Marines des Antilles françaises et le PNA Tortues marines Antilles françaises. Localement, le choix a été fait de tendre vers la mise en œuvre d'un effort minimum de prospection.

Il arrive cependant, que faute de patrouilleur disponible ou du fait d'une météo ne permettant pas la mise en œuvre du protocole ou menaçant la sécurité des intervenants, des patrouilles doivent être annulées.

La répartition spatiale de l'effort de suivi sur les différents sites connus est la suivante :

#### **1/ Sites majeurs (prioritaires) :**

- Baie aux prunes,
- Baie blanche à Tintamarre,
- Baie longue,
- Baie rouge,
- Cayes vertes (ouest et sud),
- Coralita,
- Galion,
- Grandes cayes (nord et sud),
- Lagon (Lagon 1, Lagon 2 et Lagon 3 à Tintamarre),
- Petites cayes,

#### **2/ Sites mineurs (accessoires) :**

- Pinel, ouest, nord et est,
- Anse marcel,
- Baie orientale,
- Bell beach,
- Grand case,
- Happy bay,
- Petite plage,
- Friar's bay.

Les patrouilles opérées sur l'îlet Tintamarre sont assurées par l'équipe de gestion de la RNN de Saint-Martin, pour des raisons logistiques.

### **Fréquence de suivi :**

Les suivis sont opérés au minimum 2 fois par semaine du 1er mars au 30 novembre sur l'ensemble des sites prioritaires identifiés, en fonction des disponibilités. Si possible en évitant d'espacer 2 patrouilles de plus de 2 nuits.

### **Résultats attendus :**

Le but est d'opérer de manière pérenne une évaluation de l'évolution de la fréquentation des sites de ponte par les espèces nidifiant à Saint-Martin, en et hors réserve. Pour chaque activité de ponte documentée, une cotation de la réussite de la ponte est opérée.

Chaque activité de ponte est également localisée au moyen d'un relevé GPS et marquée physiquement sur site, pour prévenir tout double comptage lors de nouvelles patrouilles.

Enfin, une appréciation des principales menaces et pressions subies par le site de ponte est opérée selon une cotation définie, à chaque patrouille.

### **Collecte et bancarisation des données :**

L'ensemble des données collectées par les observateurs formés à ce type de suivi est également vérifié et validé par le coordinateur local, expert scientifique. Presque trois centaines d'éco-volontaires saint-martinois ont ainsi pu être formés annuellement, depuis 2009. Les fiches de terrain sont datées, numérotées et archivées après saisie dans une base de données sous Excel. Un rapport annuel est produit après traitement et synthèse des données récoltées.



**Photo 2 : Exemple de marquage de trace pour éviter le double comptage.**

## IV. Résultats

### 1. Saison 2024

Sur les 328 patrouilles initialement prévues, 599 (402 en 2023) ont été effectuées : 370 (267 en 2023) par l'équipe d'écovolontaires coordonnée par le gestionnaire de la RNN de Saint-Martin et 229 (135 en 2023) par les agents de l'AGRNSM. Certains suivis ont dû être annulés du fait des conditions météorologiques (tempêtes) ou suite à des impossibilités de présence sur site (bateau en maintenance, disponibilité, ...). La mise en œuvre de l'ensemble de ces patrouilles n'a été rendue possible que par la participation assidue des écovolontaires.

Cette année, cinq réunions des écovolontaires (deux en 2023) ont été organisées le 27 mars, le 18 avril, les 12 et 31 juillet, et le 11 septembre, accueillant au total 57 participants.

De plus, 47 participants (14 en 2023) encadrés par l'AGRNSM ont pu participer à trois sorties nocturnes, les 22, 27 et 29 août 2023, pour l'observation de tortues marines en ponte à Baie longue. Ce type d'animation vise à renforcer la motivation et la cohésion du groupe, à diffuser le message de bonne pratique et la réglementation et à prévenir toutes dérives, tout en assurant une présence ponctuelle sur site au pic d'activité annuel.



Photo 3 : Réunion d'information des écovolontaires à Saint-Martin (27/03/24)

**Tableau 1: Synthèse du nombre de patrouilles prévues et réalisées en 2024 à Saint-Martin.**

	<b>Nb. Réalisées</b>	<b>Nb. prévues</b>
<b>Baie aux prunes</b>	206	40
<b>Baie Blanche</b>	72	40
<b>Baie Longue</b>	22	40
<b>Baie Rouge</b>	0	40
<b>Coralita</b>	0	24
<b>Galion</b>	3	40
<b>Grandes Cayes</b>	4	40
<b>Lagon</b>	71	40
<b>Petites Cayes</b>	10	24
<b>Pinel</b>	0	0
<b>Grand case</b>	4	0
<b>Baie Orientale</b>	62	0
<b>Happy Bay</b>	27	0
<b>Friar's Bay</b>	28	0
<b>Caye Verte</b>	4	0
<b>Petite plage</b>	57	0
<b>Bell Beach</b>	0	0
<b>Anse-Marcel</b>	29	0
<b>TOTAL</b>	<b>599</b>	<b>328</b>

Un total de 195 traces (255 en 2023) a ainsi pu être observé au cours des suivis opérés sur les 14 sites suivis en 2024, dont 140 (214 en 2023) datant de la nuit. Ces résultats sont ici détaillés site par site en lien avec le diagnostic 2020 de l'état de santé de ces derniers.

Parmi les objectifs de la Convention DEAL/RN2024-105 pour le programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin en 2024 » de renforcement des suivis opérés sur les plages, on voit que ces suivis renforcés ont été en particulier opérés sur les sites de Baie aux prunes, Baie blanche, Grandes cayes, Petites cayes, Lagon, Galion, Grand case, la Baie orientale, Happy bay, Caye verte, Petite plage et l'Anse marcel. Seuls les suivis renforcés des plages de Baie longue, Baie rouge, Bell beach et Coralita n'ont pas pu être opérés.

## A. Baie aux prunes

La plage de Baie aux prunes située hors réserve est formée d'un linéaire de 1 210 mètres de plage. Ce site de ponte présente un état de santé qualifié de moyen en 2020 (note de 5.2/10 ; constructions et éclairages privés. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.). Il a pu être protégé par Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APB) en 2022.



Figure 2: Plage de Baie aux prunes (Googleearth 2019)

En 2024, 102 traces (108 en 2023) furent relevées au cours des 206 patrouilles opérées (161 en 2023), dont 91% de la nuit (92% en 2023). Parmi ces activités de ponte, 16 furent attribuées à des tortues imbriquées (28 en 2023), 85 à des tortues vertes (80 en 2023) et 1 trace d'espèce indéterminée (0 en 2023). Le taux de réussite des activités de ponte (activité de ponte ayant conduit à une ponte effective au sein d'un nid abouti) est de 36% (34% en 2023).

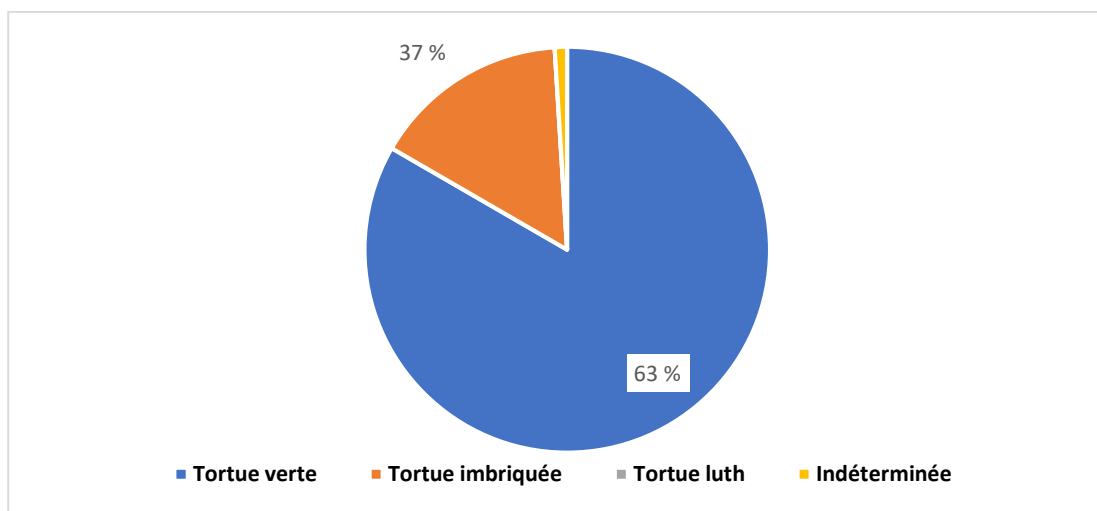


Figure 3 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie aux prunes en 2024.

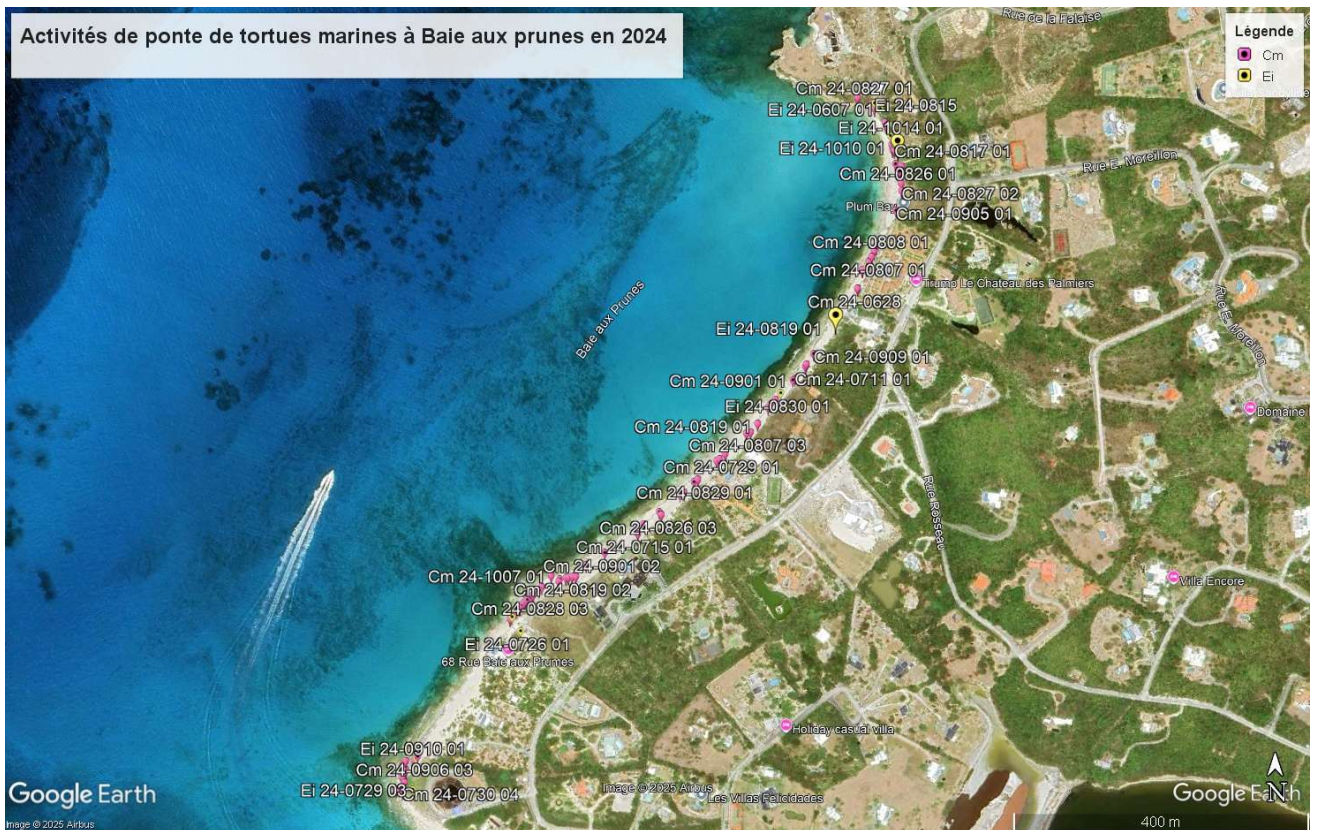


Figure 4 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie aux prunes en 2024

La carte des activités de ponte à Baie aux prunes (figure 4) révèle un usage uniforme du linéaire de plage par les tortues marines.

## B. Baie blanche

La plage de Baie blanche située en réserve naturelle nationale à Tintamarre, est formée d'un linéaire de 400 mètres de plage. Ce site de ponte présente un état de santé moyen en 2020 (note de 6.4/10 ; absence de construction et végétation pouvant être renforcée. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 5: Plage de Baie blanche (Googleearth 2019)

En 2024, 30 traces (15 en 2023) furent relevées au cours des 72 patrouilles opérées (68 en 2023), dont 0% de la nuit (33.3% en 2023). Parmi ces activités de ponte, 26 furent attribuées aux tortues imbriquées (14 en 2023) et 4 aux tortues vertes (1 en 2023). Le taux de réussite des activités de ponte est de 53% (67% en 2023), les tortues imbriquées rencontrant un important taux d'échec en général.

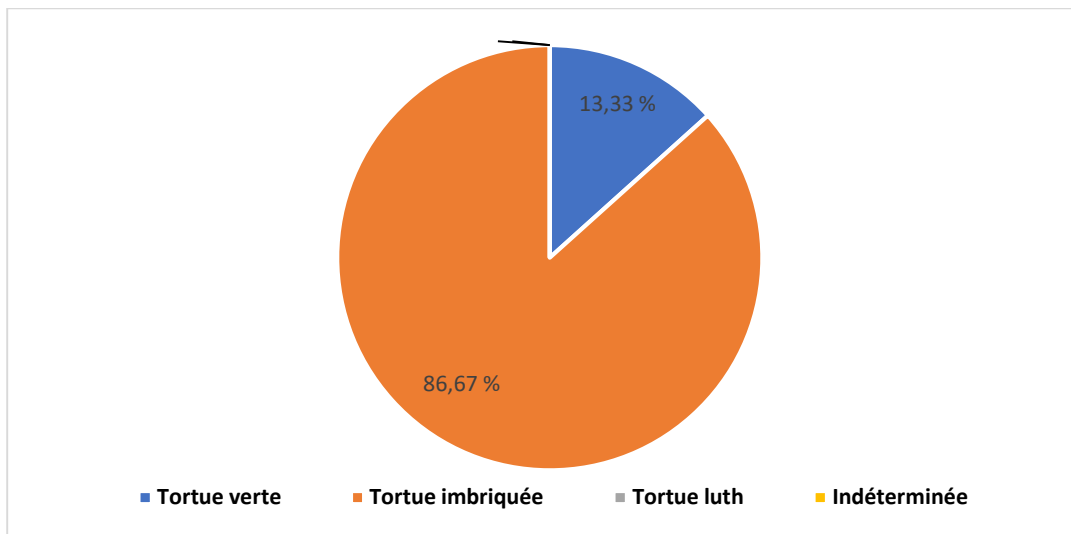


Figure 6 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie blanche en 2024.



**Figure 7 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie blanche en 2024**

La carte des activités de ponte à Baie blanche (figure 7) révèle une répartition des traces sur l'ensemble du linéaire de plage.

### C. Baie longue

La plage de Baie longue située hors réserve aux Terres Basses, est formée d'un linéaire de 1 810 mètres de plage. Ce site de ponte présente un état de santé moyen en 2020 (note de 5.3/10 ; constructions et éclairages privés. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.). Elle bénéficie d'une protection par APB depuis 2022.



Figure 8: Plage de Baie longue (Googlearth 2019)

En 2024, 29 traces (83 en 2023) furent relevées au cours des 22 patrouilles opérées (également 22 en 2023) dont 96.5% de la nuit (100% en 2023). La totalité de ces activités de ponte furent attribuées aux tortues vertes (82 en 2023). Le taux de réussite des activités de ponte est de 27.6% (47% en 2023).

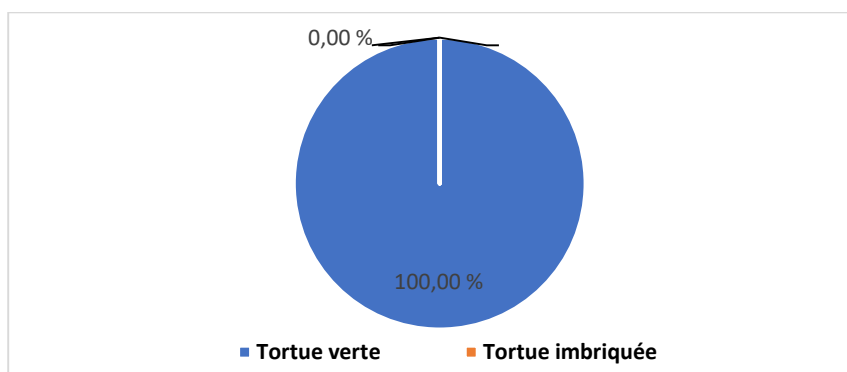


Figure 9 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie longue en 2024.

La carte des activités de ponte à Baie longue (figure 10) n'a pas été produite en raison du faible nombre de données géographiquement référencées.

## D. Baie rouge

La plage de Baie rouge située hors réserve aux Terres Basses, est formée d'un linéaire de 1 544 mètres de plage. Ce site de ponte présente un bon état de santé en 2020 (note de 5/10 ; constructions et éclairages privés. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.). Elle bénéficie d'un statut de protection par APB depuis 2022.



Figure 10: Plage de Baie rouge (Googleearth 2019).

En 2024, aucune patrouille fut réalisée donc aucune trace fut relevée sur ce site (contre 18 patrouilles et 0 traces en 2023).

## E. Coralita

La plage de Coralita située en limite de réserve, mais non-protégé par ce statut, à Oyster pond, est formée d'un linéaire de 568 mètres de plage. Ce site de ponte présente un état de santé médiocre en 2020 (note de 5,2/10 ; constructions et gestion des sargasses. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



**Figure 11: Plage de Coralita (Googleearth 2019).**

En 2024, tout comme en 2023, aucune patrouille n'a pu être opérée sur ce site. Il est à noter que ce site reste particulièrement impacté par les échouages de sargasses et que la gestion de leur ramassage est responsable de la circulation répétée d'engins motorisés lourds sur le sable, comme en 2023, 2022, 2021 et 2020.

## F. Galion

La plage du Galion partiellement située en réserve dans la baie de l'Embouchure, est formée d'un linéaire de 1 610 mètres de plage. Ce site de ponte présente bon état de santé en 2020 (notes de 7/10 ; possibilités de renforcer la végétation. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



**Figure 12: Plage du Galion (Googleearth 2019).**

En 2024, aucune trace (0 en 2023) fut relevée au cours des 3 patrouilles opérées (18 en 2023). Une importante érosion littorale est à l'œuvre sur la partie Sud de la zone. Une évaluation du trait de côte (figure 14) fut opérée dans le cadre du projet ReCorEA coordonné par l'AGRNSM et toujours en cours en avril 2025. Des opérations de collecte motorisée des sargasses ont également eu lieu en 2024, tout comme en 2023 et 2022.

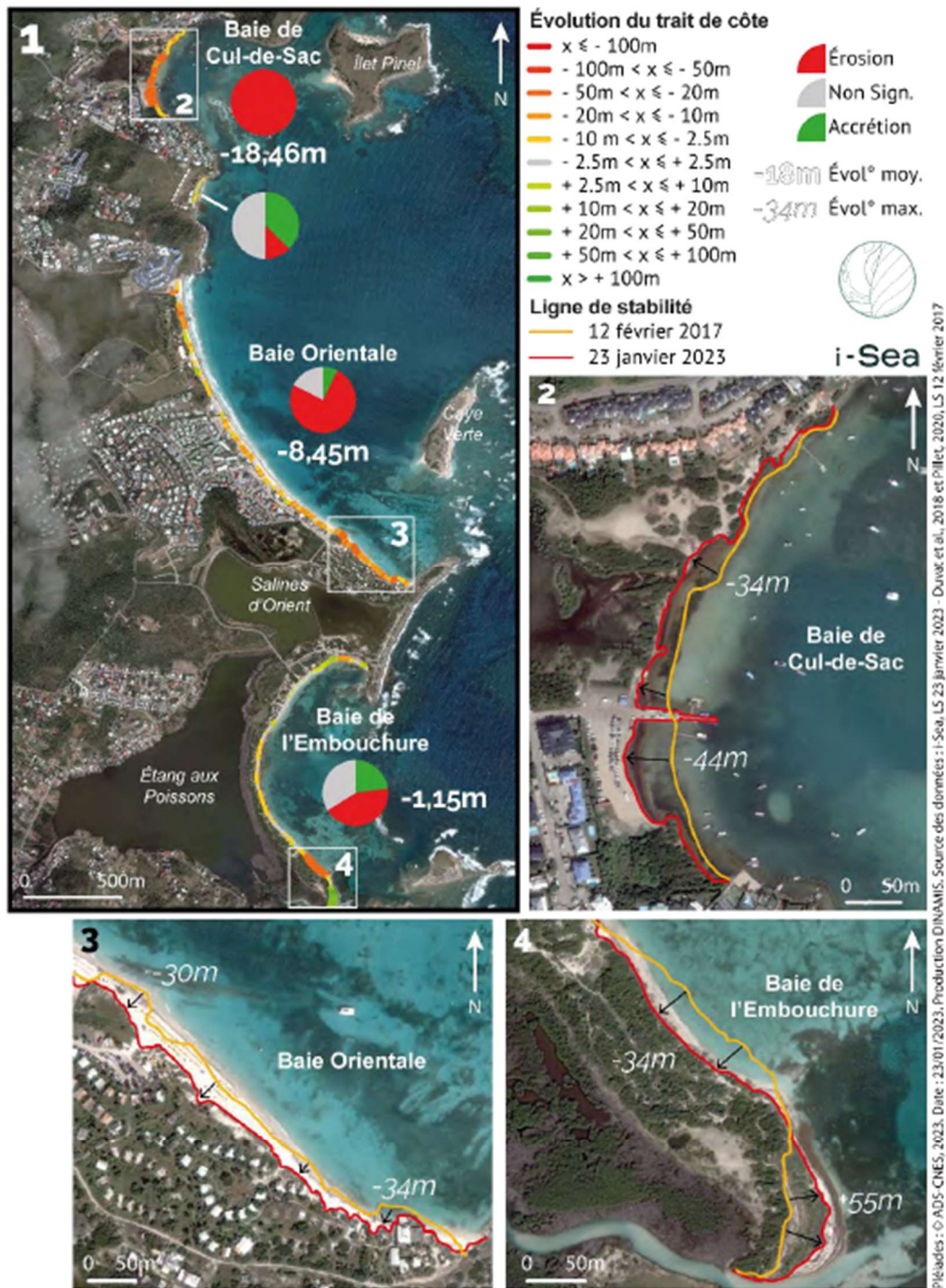


Figure 13 : extrait du rapport « i-Sea, 2024. Projet de cartographie multi-thématique de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, Rapport d'étude, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 58 p. »

## G. Grandes cayes

La plage de Grandes cayes située en réserve au pied du massif de Red rock, classé ZNIEFF, est formée d'un linéaire de 744 mètres de plage. Ce site de ponte est subdivisé en 2 parties présentant un bon état de santé en 2020, bien que les 500 mètres en partie Nord apparaissent légèrement plus dégradés (note de 7,1 et 8,7/10 ; présence de déchets et de zones défrichées au Nord et végétation abondante. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 14: Plage de Grandes cayes (Googleearth 2019).

En 2024, aucune trace de ponte (0 en 2023) n'a pu être relevée au cours des 4 patrouilles opérées (3 en 2023).

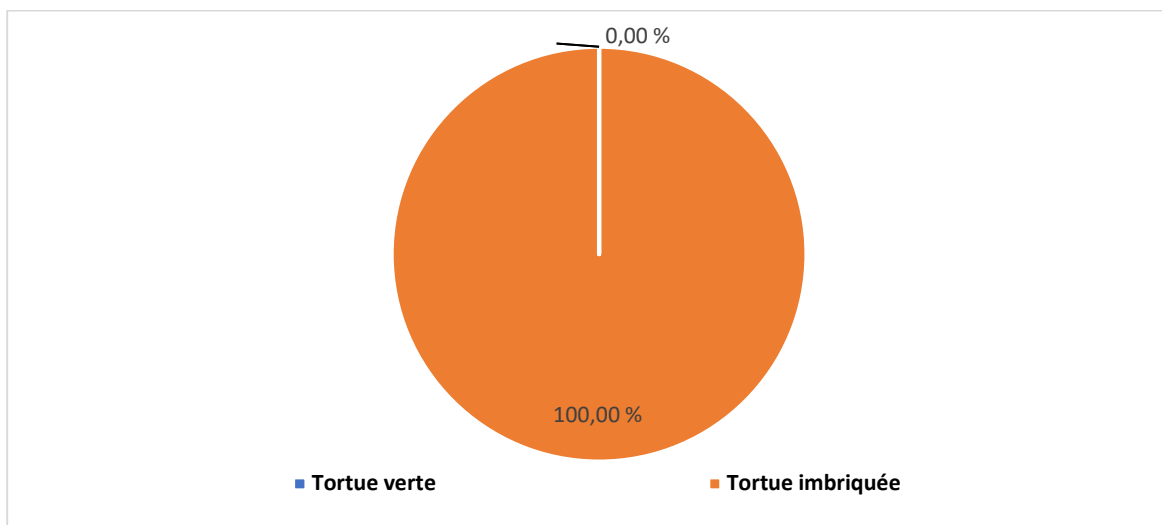
## H. Lagon

La plage du Lagon située en réserve à Tintamarre, est formée d'un linéaire de 395 mètres de plage. Ce site de ponte présente en majorité un bon état de santé en 2020 (note de 6,2 8,6 et 7,1/10 d'Ouest en Est ; absence de construction et végétation abondante. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020): Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.). La section la plus à l'ouest apparait la moins bien notée du fait de la régression du couvert végétal suite à l'impact du cyclone majeur Irma, en 2017.



**Figure 15: Plage du Lagon (Googlearth 2019).**

En 2024, 6 traces (44 en 2023) furent relevées au cours des 71 patrouilles opérées (66 en 2023), dont 33% de la nuit (61% en 2023). Parmi ces activités de ponte, 0 furent attribuées aux tortues vertes (26 en 2023) et 6 aux tortues imbriquées (18 en 2023). Le taux de réussite des activités de ponte est de 33.33% (18.18% en 2023).



**Figure 16 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Lagon en 2024**



**Figure 17 : carte des activités de ponte relevées à Lagon en 2024**

La carte des activités de ponte à Lagon (figure 17) révèle un usage total du linéaire de plage par les tortues marines.

## I. Petites cayes

La plage de Petites cayes située en réserve au pied de Red rock, est formée d'un linéaire de 192 mètres de plage. Ce site de ponte présente un bon état de santé en 2020 (note de 7,7/10 ; absence de construction et végétation abondante. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 18: Plage de Petites cayes (Googleearth 2019).

En 2024, 11 traces (5 en 2023) fut relevées au cours des 10 patrouilles opérées (4 en 2023). Parmi les activités de ponte relevées, 11 furent attribuées aux tortues imbriquées. Aucune n'était de la nuit. Le taux de réussite de ces activités de ponte est de 54,5%.

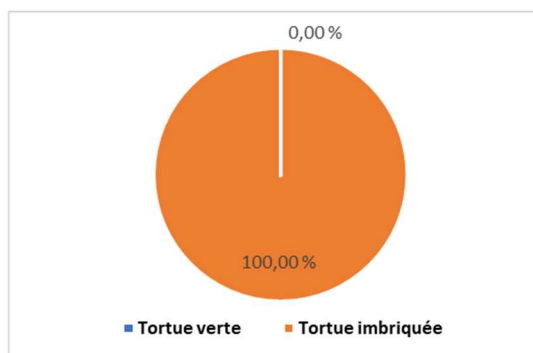


Figure 19 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Petites cayes en 2024

La carte des activités de ponte à Petites cayes n'a pas été produite cette saison en raison d'un manque de données sur les coordonnées géographiques lors des relevés.

**Cependant, il est à noter ici l'identification d'une menace liée à la présence d'Espèces Exotiques Envahissantes, probablement la mangouste, après analyse de photos collectées par les écovolontaires.**

## 2. Sites mineurs suivis en 2024 :

En 2024, 7 sites sur 9 listés en supplément aux sites majeurs ont été prospectés plus ou moins régulièrement, au cours de 211 patrouilles initialement non-prévues (42 en 2023).

### A. Grand case

La plage de Grand case située hors réserve, est formée d'un linéaire d'environ 1 992 mètres de plage, marqué par un important phénomène d'érosion accentué depuis l'impact du cyclone Irma et ponctuellement interrompu par des bâtiments. Ce site de ponte présente un mauvais état de santé en 2020 (note de 3/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 20 : Plage de Grand case (Googleearth 2021).

En 2024, aucune trace (0 en 2023) ne fut relevée au cours de 4 patrouilles opérées (une seul en 2023). Il est à noter que ce site est particulièrement anthropisé et exposé à un important phénomène d'érosion littorale, contribuant à l'étroitesse de la plage, ainsi qu'au fait que cette dernière soit quasi totalement impropre à la ponte (sauf en partie Sud-Ouest).

## B. Baie orientale

La plage de la Baie orientale située hors réserve, est formée d'un linéaire d'environ 2 133 mètres de plage, marqué par un important phénomène d'érosion accentué depuis l'impact du cyclone Irma, les échouages de sargasses et ponctuellement occupé par des aménagements de plage légers. Ce site de ponte présente un mauvais état de santé en 2020 (note de 3,8/10 ; végétation ponctuellement très réduite et perturbée et fortement anthropisé. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 21: Plage de Baie orientale (Googlearth 2021).

En 2024, 62 patrouilles ont pu être opérées sur ce site (0 patrouille en 2023). Concernant les activités de pontes sur ce site, elles ne concernent qu'une seule espèce, la tortue imbriquée, avec 8 traces de la nuit (0 trace en 2023) relevées avec un pourcentage de réussite de 37.5%.

### C. Happy bay

La plage de Happy bay située hors réserve, est formée d'un linéaire d'environ 354 mètres de plage, peu anthropisé. Ce site de ponte présente un bon état de santé en 2020 (note de 7,6/10 ; présence de végétation bien que partiellement non-naturelle. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



**Figure 22: Plage de Happy Bay (Googlearth 2019).**

En 2024, 3 traces (0 en 2023) ont été relevées au cours des 27 patrouilles opérées (10 en 2023). Cependant ces trois activités de pontes ne concernent que la tortue imbriquée. Le pourcentage de réussite de la ponte est de 33,33% et le pourcentage de traces fraîches est de 100%.

## D. Friar's bay

La plage de Friar's bay située hors réserve, est formée d'un linéaire d'environ 297 mètres de plage, fortement anthropisé. Ce site de ponte présente un mauvais état de santé en 2020 (note de 3,3/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 23: Plage de Friar's bay (Googleearth 2021).

En 2024, une seule trace de tortue imbriquée fut relevée (0 en 2023) au cours des 28 patrouilles opérées (23 en 2022). Le succès de cette ponte est de 0%. Cette plage reste fortement anthropisée et sujette à des épisodes d'importante érosion et d'ouverture de l'étang à la mer, rendant temporairement la zone peu propice à la ponte de tortues marines.



Figure 24: Localisation de l'activité de ponte à Friar's bay en 2024

## E. Petite plage

La Petite plage située hors réserve et au Nord de Grand case, est formée d'un linéaire d'environ 237mètres de plage, marqué par un important phénomène d'érosion accentué depuis l'impact du cyclone Irma et fortement anthropisé. Ce site de ponte présente un mauvais état de santé en 2020 (note de 2,9/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



**Figure 25: Plage de Petite plage (Googleearth 2021).**

En 2024, 4 traces (0 en 2023) ont été relevées, uniquement des tortues imbriquées, au cours des 57 patrouilles opérées (2 en 2023). Le pourcentage de réussite est de 25%. Cette plage reste très étroite, soumise à d'importants épisodes d'érosion et très anthropisée sur l'ensemble de sa longueur, la rendant peu propice aux activités de ponte de tortues marines.

## F. Caye verte

L'îlet de Caye verte et ses deux plages dont l'une est située en réserve, est dénué d'anthropisation. Il est bordé par la roche et la falaise et est soumis aux vents marins, qui peuvent apporter de nombreuses pollutions. Ces deux plages sont de façon générale en bon état de conservation, mais du fait de leur nature rocheuse, accueille peu voire aucune ponte.

Ce site de ponte présente un état de santé faible en 2020 (note de 5.8/10 ; Revégétaliser avec des essences natives des petites Antilles (*Coccoloba uvifera* ; *Argusia gnafolodes*). GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).

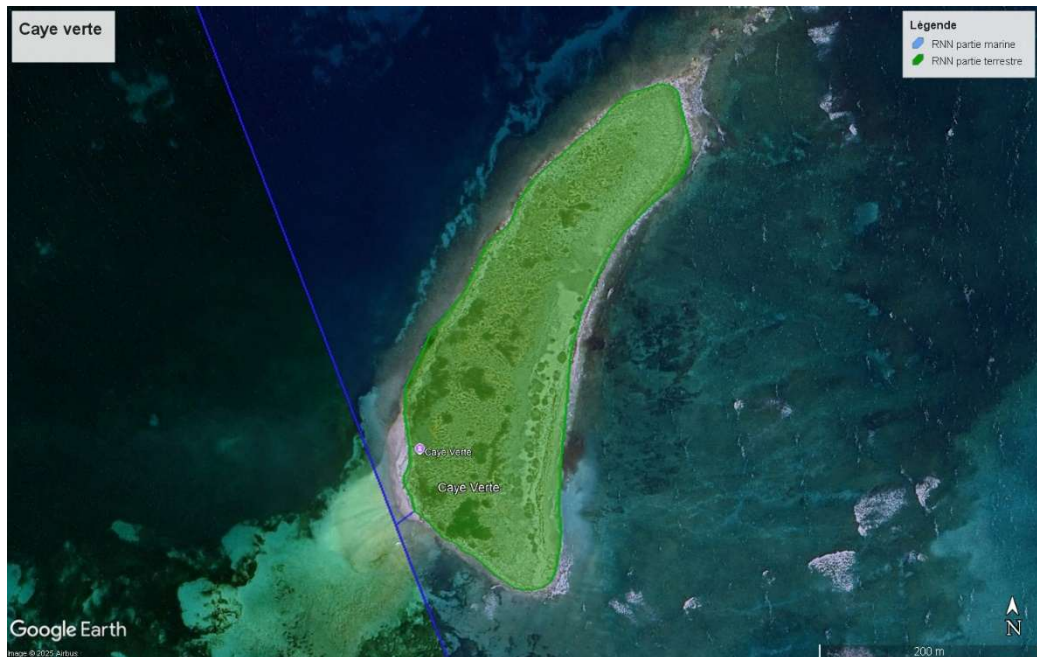


Figure 26: Caye verte (Googleearth 2025).

En 2024, 4 patrouilles ont pu opérées sur ce site (1 patrouille en 2023). Une trace fraîche de la nuit d'une tortue imbriquée a pu être relevé avec un succès de ponte de 0%.

## G. Anse Marcel

La plage d'Anse Marcel située hors réserve, est formée d'un linéaire d'environ 480 mètres de plage, marqué par un important phénomène d'érosion accentué depuis l'impact du cyclone Irma et fortement anthropisé (constructions et murets). Ce site de ponte présente un mauvais état de santé en 2020 (note de 2,9/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé. GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.).



Figure 27: Plage de Anse marcel (Googleearth 2021).

En 2024, aucune trace fut relevée au cours des 29 patrouilles opérées (une trace pour 5 patrouilles en 2023). Cette plage fortement anthropisée et régulièrement criblée et désinfectée par l'un des exploitants de plage, est peu propice à la ponte de tortues marines.

## H. Autres sites mineurs

En 2024, les autres sites mineurs que sont Pinel et Bell beach n'ont pas été prospectés.

### 3. Synthèse :

La saison de ponte 2024 des tortues marines à Saint-Martin est marquée par une diminution du nombre d'activités observées : -24% par rapport à 2023 qui avait été marqué par une augmentation de 40%, alors que l'effort d'échantillonnage a augmenté de 49% (diminution de 20% en 2023). Les résultats enregistrés correspondent au 4<sup>ème</sup> plus important nombre d'activités de ponte documenté à Saint-Martin depuis 2009.

Cette année, les écovolontaires et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin ont réalisé 599 patrouilles de mars à novembre 2024 (402 en 2023). Comme les années précédentes, les activités de tortues vertes (*Chelonia mydas*) prédominent : 118 traces sur les 195 relevées, soit plus de 60,51% (193 sur 255 soit 75,6% en 2023). 76 traces sont attribuées aux tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) soit 38,97% (62traces, soit 24.3% en 2023).

Les sites de Baie aux prunes avec 102 traces (108 en 2023), de Baie longue avec 29 traces (83 en 2023), du Lagon avec 6 traces (44 en 2023) et de Baie blanche avec 30 traces (15 en 2023) totalisent à eux seuls près de 86% des traces observées en 2024. Si 25% des traces ont été observées en réserve, comme en 2023, ce sont près de 92% des traces de ponte (100% en 2023) qui ont été enregistrées sur des sites protégés (RNN et APB), grâce à l'Arrêté de Protection du Biotope pris sur les plages des Terres basses début 2022. Ce nouveau texte vient donc efficacement compléter la protection de ces espèces protégées pour le territoire de Saint-Martin.



Photo 4 : Exemples de photos transmises par les écovolontaires effectuant les patrouilles en 2024.

## 4. Variations spatiales et temporelles

Les résultats des observations effectuées sont ici discutés, afin de commenter les variations spatiales et temporelles observées.

### A. Variations spatiales

En 2024 et comme les années précédentes, le nombre de traces observées aux Terres Basses est plus important que sur l'ensemble des autres sites (131 traces observées à Baie longue, Baie aux prunes et Baie rouge en 2023, 191 en 2023). C'est en moyenne 67% des traces observées à Saint-Martin (75% en 2023) contre 18.5% à Tintamarre (23% en 2023) en 2024. La fréquentation plus importante de ces sites semble directement liée au plus grand nombre de tortues vertes fréquentant ces plages offrant un profil particulier : large plage de sable meuble abritée des houles dominantes.

Cette année encore, les activités de ponte de tortues vertes prédominent avec 118 traces sur 195 (193 au total sur 225 traces en 2023) sont principalement réparties sur les Terres basses : Baie aux prunes avec 85 traces (80 traces en 2023) et Baie longue avec 29 traces (83 traces en 2023).

Cette année, les activités de ponte de tortues imbriquées avec 76 traces sur les 195 (62 au total sur 255 traces en 2023) sont principalement réparties sur 3 sites majeures suivis : Baie blanche à Tintamarre avec 26 traces (14 traces en 2023), Baie aux prunes avec 16 traces (28 traces en 2023) Petites Cayes avec 11 traces (5 traces en 2023). Cette année, elles étaient nombreuses également à la Baie orientale avec 8 traces et Le Lagon de Tintamarre avec 6 traces.

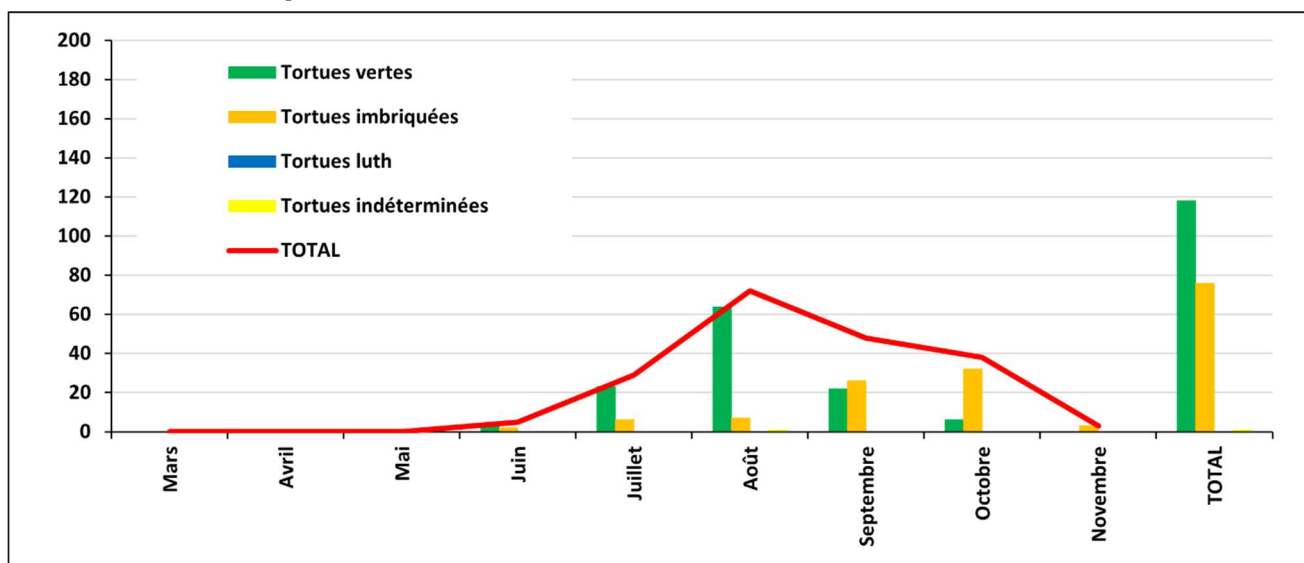
Comme en 2023, seulement 25% des traces observées le furent en réserve, et 92% étaient sur des sites protégés grâce à l'APB pris au bénéfice des plages des Terres basses en 2022.

Cette année, le taux moyen de réussite des activités de ponte stagne. Il passe de 37 à 38%. Ce taux moyen de réussite est influencé par la qualité du site de ponte, mais aussi par les espèces de tortues marines impliquées : le préférentiel pour chaque espèce pouvant amener des choix différents dans la zone de ponte et le profil de plage. Le ratio entre espèces peut quant à lui également être affecté par les effets de cohortes et donc suivre des cycles pluriannuels liés à l'historique de conservation des tortues marines et aux cycles biologiques des individus.

Si la qualité d'accueil du site de ponte n'est pas l'unique facteur influençant sa fréquentation, il n'en n'est pas moins le premier paramètre de la réussite de la nichée. Dans un contexte de reconstruction post-Irma en cours de finalisation et de reprise notable des activités économiques littorales en lien avec le tourisme, il reste prépondérant de veiller à préserver et réhabiliter les plages de Saint-Martin. Des préconisations peuvent être formulées site par site à cet effet, sur la base de la mise à jour 2020 de l'Atlas des sites de ponte de Saint Martin.

Dans cette optique, il devient urgent de concrétiser la mise en gestion des principaux sites de ponte que sont les Terres basses, suite à la mise en place de l'Arrêté de Protection du Biotope (APB) de 2022. Pour l'heure, le souhait émis par les copropriétaires de l'ASL les Terres basses, n'a pas été suivi d'effet.

## B. Variations temporelles

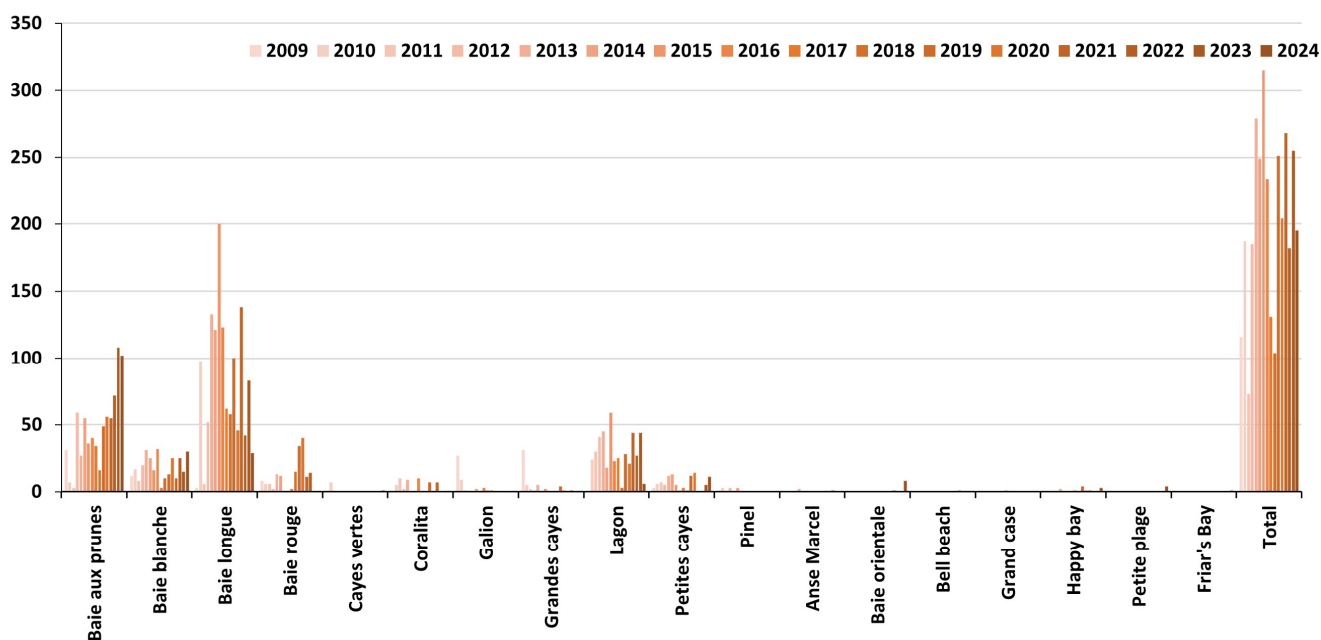


**Figure 28 : Evolution mensuelle du nombre d'activités de ponte de tortues marines à Saint-Martin en 2024.**

Cette année, une observation exceptionnelle de trace de ponte de tortue verte a marqué l'ouverture de la saison au mois de mars. Cependant, l'essentiel des suivantes le furent entre les mois de juillet et octobre, conformément aux années antérieures. Le pic des activités de ponte toutes espèces confondues fut enregistré en août avec 72 traces sur les 195 (90 traces sur un total de 255 en 2023), ce qui correspond aux pics des tortues vertes et des tortues imbriquées, conformément aux années précédentes.

**Tableau 2 : Evolution de l'effort d'échantillonnage et du nombre d'activités de ponte à Saint-Martin de 2009 à 2024.**

	Nombre de traces toutes espèces confondues																																		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																			
Baie aux prunes	35	10	26	57	59	62	76	48	45	46	32	38	154	85	161	206	31	7	3	59	27	55	36	40	34	16	49	56	55	72	108	102			
Baie blanche	28	29	38	47	64	63	72	75	48	62	72	71	70	54	68	72	12	17	8	20	31	25	16	32	3	10	13	25	10	25	15	30			
Baie longue	33	30	32	57	90	69	49	33	36	22	47	22	34	41	22	22	3	98	6	52	133	121	200	123	62	58	100	46	138	42	83	29			
Baie rouge	32	6	32	33	76	92	74	14	11	26	64	40	36	66	18	0	8	6	6	2	13	12	0	2	15	34	40	11	14	0	0				
Cayes vertes	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0	1			
Coralita	0	26	26	58	192	36	65	52	6	12	58	14	46	2	0	3	5	10	2	9	0	0	0	10	0	0	7	0	7	0	0	0			
Gallon	50	32	39	53	71	45	63	34	14	27	29	5	38	34	18	4	27	9	1	0	0	2	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0			
Grandes cayes	50	45	39	77	83	82	94	3	41	10	20	13	10	41	3	71	31	5	2	1	5	0	2	0	0	0	4	1	0	1	0	0			
Lagon	0	28	36	55	66	63	72	75	47	63	69	73	69	54	66	10	0	24	30	41	45	18	59	23	25	3	28	21	44	27	44	6			
Petites cayes	22	35	42	74	40	78	74	34	49	3	9	23	1	16	4	0	3	6	7	5	12	13	5	1	3	1	12	14	0	0	5	11			
Pinel	11	23	0	18	12	62	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4	1	3	3	0	3	0	3	-	-	-	-	0	-	-	0	0			
Anse Marcel	0	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	1	1	2	5	62	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	0	0	1	0	0	0		
Baie orientale	0	0	0	0	14	0	1	0	0	0	0	1	34	50	0	27	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	8			
Bell beach	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1	-	0	0	0		
Grand case	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	1	13	2	1	4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	0	0	0	0	0	0		
Happy bay	0	0	0	0	51	1	5	0	17	17	35	21	30	24	10	57	-	-	-	2	0	0	0	0	1	0	4	1	1	0	0	3			
Petite plage																																			
Friar's Bay																																			
Total	285	288	310	529	831	653	645	376	314	288	435	344	564	502	402	599	116	187	73	185	279	249	318	233	131	104	251	204	268	182	255	195			



**Figure 29: Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin de 2009 à 2024**

L'évolution des activités de ponte des tortues marines enregistrée depuis 2009 à Saint-Martin, semble confirmer une tendance à l'augmentation, passant de 116 traces observées en 2009, à 182 traces en 2022, 255 traces en 2023, puis 195 traces en 2024 avec un pic à 318 traces en 2015. Sur cette période (2009-2024), le nombre moyen de traces observées est de 202 traces par an (195 en 2024), plaçant 2024 comme une année parmi les plus fréquentées. Cette tendance est à corréliser avec l'évolution de l'effort de l'échantillonnage, donc l'augmentation de la fréquence des patrouilles de suivi et l'élargissement du réseau d'écolovolontaires (voir Tableau 2) : 285 patrouilles en 2009 contre 502 en 2022, 402 en 2023, et 599 en 2024 avec un pic à 831 en 2013.

Cependant, l'impact du cyclone Irma qui a touché l'île le 6 septembre 2017, reste tangible sur les résultats des campagnes de suivis de 2017 et 2018 : destruction des sites de ponte et des nids, modification du comportement des tortues marines, mais aussi difficultés à mobiliser les écolovolontaires et discontinuité des suivis engendrant une baisse des relevés des activités de ponte. Ces difficultés tendent à se résorber depuis 2019.

Depuis 2009, les sites les plus fréquentés par les tortues marines restent Baie longue, Baie aux prunes, le Lagon et Baie blanche (voir Tableau 2 et Tableau 3), soit les plages des Terres basses et de Tintamarre. La fréquentation des plages de l'île de Tintamarre par les populations de tortues marines en reproduction semble se stabiliser au cours des 4 dernières années, avec en moyenne un peu plus de 49 traces observées par an (46 en 2023). Ces sites de ponte accueillent tout particulièrement des tortues imbriquées, plus rares à Saint-Martin.

Malgré le nombre croissant d'activités de ponte, le succès de ponte reste limité et plus particulièrement faible en 2024 (environ 37%). Si les efforts de protection mis en œuvre sur les tortues marines et leurs sites de ponte (au sein de la réserve) semblent permettre une augmentation relative de la fréquentation de ces derniers ; il apparaît toujours primordial d'impulser une dynamique de conservation active et de réhabilitation des sites de ponte jusque-là non-protégés et très fréquentés, d'autant plus dans un contexte de reconstruction de l'île suite au passage du cyclone Irma.

L'animation de ce type d'activité de suivi et de veille hors-réserve reste donc primordial dans le contexte local actuel.

## V. Menaces observées en 2024

---

Au cours des 599 patrouilles réalisées cette année, de nombreuses menaces sont relevées par les écovolontaires.

Les menaces le plus récurrentes en 2024 sont, comme en 2023, les engins lourds sur les sites et les feux sur les plages. Une tortue porteuse de fibropapillomatose a de nouveau été documentée (voir photo 7). Les patrouilles et sorties nocturnes permettent de constater le très grand nombre d'activités de ponte infructueuses. Les murs et autres aménagements de plage, tout comme la dégradation du cordon végétal en haut de plage sont autant d'atteintes impactant directement le succès de ponte et très certainement la réussite de l'incubation, non-évaluée.



**Photo 5 : Circulation d'engins lourds sur le site de l'anse Marcel, saison 2024**



**Photo 6 : Feux illégaux sur les sites de Happy bay et du Lagon à Tintamarre, mai 2024**



**Photo 7 : Symptômes de fibropapillomatose sur une tortue verte en alimentation, Marigot, 12/05/2024**

## VI. Bilan et perspectives :

### **Saison 2024 :**

599 patrouilles ont pu être réalisées sur 14 sites par une vingtaine d'écovolontaires.

195 traces de tortues marines ont pu être relevées au cours de ces suivis, 8<sup>ème</sup> plus forte fréquentation enregistrée depuis 2009, dont 140 de la nuit précédente et avec un succès des activités de ponte d'environ 38 %.

Les tortues vertes sont plus présentes (118 traces), suivies par les tortues imbriquées (76 traces). Aucune trace de tortue Luth n'a pu être observée.

### **Variations spatiales :**

Des 14 sites suivis en 2024, Baie aux prunes (102 traces), Baie blanche à Tintamarre (30 traces), Baie longue (29 traces), et Petites Cayes (11 traces) sont les plus fréquentés. Les succès des activités de ponte sont de 36 % pour Baie aux prunes, 53 % pour Baie blanche, 27 % pour Baie longue et 54 % pour Petites Cayes (38 % toutes plages confondues).

Le nombre de traces de ponte apparaît encore une fois supérieur hors réserve en 2024 (75 % en 2024 et presque 75 % des traces en 2023). La conservation des plages des Terres basses représente cette année encore un enjeu majeur pour la protection des tortues marines au niveau local. La signature en janvier 2022 de l'APB protégeant ces 3 sites est donc la bienvenue. Il faudrait cependant prévoir un groupement en capacité de gérer et accompagner les usagers de ces sites.

### **Evolution temporelle :**

Cette saison 2024 est marquée par 1 pic d'activités de ponte enregistré en août (37 % des activités enregistrées, 35 % en 2023), pour un arrêt des activités observé en novembre (seulement une activité observée).

Depuis 15 ans, Saint-Martin enregistre un nombre moyen de 202 activités de ponte par an. 2024 se positionne donc comme une année à faible fréquentation des plages, mais reste proche de la moyenne. Il est courant chez ces animaux, qu'une année creuse suive une année à très forte fréquentation, du fait des effets de cohortes.

### **Bilan des menaces :**

En 2024, la principale menace pesant sur les sites de ponte des tortues marines à Saint-Martin reste la circulation des engins lourds sur les sites, observées cette année lors de chantier de reconstruction des aménagements littoraux et les opérations de gestion des échouements de sargasses. Un important recul du trait de côte est également constaté ponctuellement et a été caractérisé via des opérations de cartographie des habitats, financées par l'OFB dans le cadre du projet ReCorEA Saint-Martin.

### **Perspectives :**

L'objectif premier reste la pérennisation du réseau d'écovolontaires et de son animation en et hors réserve, comme premier vecteur de sensibilisation et de production de connaissances sur les tortues marines à Saint-Martin. Depuis 2022, un effort supplémentaire a été demandé aux participants sur les données à collecter, pour mieux spatialiser la fréquentation par les tortues marines.

Contribuer et animer les échanges avec les usagers et gestionnaires des littoraux sur la problématique des échouements de sargasses, pour minimiser les impacts aux sites de ponte des tortues marines.

## Références bibliographiques :

---

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2024) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2023, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 39 pages.

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2023) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2022, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 28 pages.

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2022) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2021, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 32 pages.

BERGER A. (2022), Suivi des pontes de tortues marines à St Martin : Saisons 2019 et 2020, RNN de Saint-Martin

CHALIFOUR J. (2019), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2018, RNN Saint-Martin, 17 pages

CHALIFOUR J. (2012), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2011, RNN Saint-Martin, 14 pages

CHALIFOUR J. (2013), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2012, RNN Saint-Martin, 20 pages

CHALIFOUR J. (2014), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2013, RNN Saint-Martin, 17 pages

CHALIFOUR J. (2015), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2014, RNN Saint-Martin, 17 pages

BOUSQUET C. et CHALIFOUR J. (2017) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2016, RNN Saint-Martin, 17 pages

DIAZ N., CUZANGE P. A. (2009), Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin et des sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, OSA, 311 pages + annexes

MALTERRE P. (2009), Suivi des tortues marines en ponte et en alimentation : Année 2009, RNN Saint-Martin, 17 pages

MALTERRE P. (2010), Suivi des tortues marines en ponte et en alimentation : Année 2010, RNN Saint-Martin, 14 pages

NOUHAUD M., CHALIFOUR J. (2016), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 201, RNN Saint-Martin, 19 pages